

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID: 007-210701322-20240326-2024\_019\_DELIB-DE

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six Mars, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de LARGENTIERE, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à la Mairie de Largentière, sous la présidence de M. DURAND Jean Roger, Maire, en session ordinaire.

Etalent présents: M. DURAND Jean Roger, Mme ANJOLRAS Huguette, M. PAUL André, Mme MAIGRON Agnès et M. GUILLEMIN Alban adjoints, Mme. FRAY Monique, M. TOULOUSE Thierry, Mme. VILLALONGA Marie-Laure, Mme AMRANE Nadia, Mme LEPVRIER Isabelle, M. VILLALONGA Jérémy, M. VIDAL Vincent, M. DESCOMBES Bruno Mme FOURNET Claudine et Mme VILLARD Mitène.

Absents excusés: M. ROSE Hermand, Mme OUZEBIHA Arlette, Mme FABRE Nathalie et Mme Juliette OLIVIER.

Procurations: M. ROSE Hermand a donné procuration à M. PAUL André, Mme OUZEBIHA Arlette à Mme ANJOLRAS Huguette et Mme Juliette OLIVIER à Mme VILLARD Milène.

Secrétaire de séance : Mme. Agnès MAIGRON.

## OBJET: N° 2024 - 019: MODIFICATION DE LA DUREE D'UN EMPLOI PERMANENT AU SERVICE ADMINISTRATIF:

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'agent, employé au secrétariat de la mairie de Largentière, actuellement à 18 heures hebdomadaire, donne satisfaction dans les tâches qui lui sont confiées.

Vu la délibération N°2023-062 en date du 27 Novembre 2023

Considérant les besoins en constante augmentation du secrétariat de Mairie,

Vu la lettre d'accord de l'agent concerné,

Vu la saisine du Comité Social Territorial en date du 13 Mars 2024

Il serait souhaitable de procéder à l'augmentation du temps de travail en passant à temps complet, soit, de 18 heures à 35 heures hebdomadaire, cela permettra le renfort du pôle administratif, tout en maitrisant la masse salariale grâce à des départs à la retraite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet1983 et modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
- Vu le décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C.
- Vu le décret n°87-1108 du 30 Décembre 1987, modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- D'accéder à la proposition de monsieur le Maire,
- De créer à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2024 un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, soit 35 heures hebdomadaires
- De fixer conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques, l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé,
- De compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité.
- D'inscrire au budget de la commune les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant,

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID: 007-210701322-20240326-2024\_019\_DELIB-DE

## De modifier le tableau des effectifs qui s'établira de la manière suivant

EMPLOIS PERMANENTS

EMPLOIS PERMANENTS	B:001-210701022-20240320-2024_0
Désignation des emplois titulaires	Nombre
Attaché Territorial	2
Rédacteur Principal 1ère Classe	0
Rédacteur Principal 2ème Classe	0
Rédacteur Territorial à TC	1
Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe à TC	0
Adjoint technique principal de 2ème classe à TC	2
Adjoint technique à TC	4
A.T.S.E.M. principal 2 <sup>ème</sup> classe à TNC pour 32,42 h/semaine	2
Adjoint d'animation principal 2ème classe pour 32,42 h/semaine	1
Adjoint technique à TNC pour 27h30min/semaine	1
Désignation des emplois non-titulaires	Nombre
Rédacteur 5ème échelon TNC 7h/semaine	0
Adjoint d'animation principal 2ème classe à TNC pour 18h30/semaine	1
Adjoint technique à TC	1
Adjoint administratif principal de 1ère classe 35h/semaine	1
Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe à TNC 20h	1
Adjoint administratif principal 2ème classe à TNC 18h / semaine	0
Adjoint administratif principal 2ème classe à TNC 35h / semaine	1

 Nombre de conseillers en exercice :
 19

 Nombre de présents:
 15

 Nombre de votants:
 18

 Pour :
 18

 Contre :
 00

 Abstention :
 00

 La Secrétaire de séance
 00

Fait et délibéré à Largentière, le jour, mois et an que dessus

Au registre suivent les signatures Pour extrait certifié conforme A Largentière, le 26 Mars 2024, Le Maire,

Agnès MAIGRON



Jean Roger DURAND